

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 20 (1974)
Heft: 2

Rubrik: L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'actualité politique helvétique

par René Bovey

La Suisse en 1973

Où placer l'an 1973 ? Fut-il de grâce ou de disgrâce ? On pourrait, semble-t-il, le classer dans la catégorie des médiocres et des peu enthousiasmants, surtout du point de vue de l'économie générale et nationale.

Le fléau de l'inflation

Le phénomène le plus inquiétant — et qui a pris une ampleur dangereuse — est celui de l'inflation, véritable cancer économique. Comme pour la maladie qui frappe inexorablement les êtres humains, on n'a pas encore trouvé de remède spécifique contre l'inflation. On essaie de la freiner et d'en diminuer les effets. Ses causes sont multiples. Beaucoup d'entre elles surgissent en dehors de nos frontières et nous sommes impuissants à les éliminer.

Il est inutile de refaire l'histoire avec des « si ». Néanmoins, il est permis de se demander si, précisément, la politique du chauffage et de l'énergie a été judicieuse ces trois dernières décennies. Les nouvelles constructions de bâtiments locatifs ou de résidences luxueuses ne sont généralement chauffables qu'au mazout — rarement à l'électricité ou au gaz — et la cuisson des aliments n'est pas pos-

sible au bois. Ces bâtiments ne comportent pas de canaux d'évacuation, de ces bonnes cheminées de notre enfance, et nous sommes, pour nous chauffer, à la merci de fournisseurs étrangers.

Il en va largement de même dans le domaine des transports. On a misé sur la route et négligé quelque peu les chemins de fer. On a en outre laissé totalement de côté la navigation fluviale intérieure, tout le trafic par eau s'arrêtant à Bâle, alors qu'il devrait déjà arriver à Yverdon par l'Aar et les lacs jurassiens. On a misé essentiellement sur le trafic routier, qu'il s'agisse du transport des personnes ou des marchandises. N'évoquons que pour mémoire le trafic aérien ; bien que notre compagnie aérienne, la Swissair, se soit acquise une réputation flatteuse et justifiée à travers le monde, elle dépend totalement de l'étranger pour le carburant. La majorité des transports passent par la route, alors que les chemins de fer semblent être à la limite de leurs possibilités dans le trafic de transit. Les C.F.F. roulent heureusement à l'électricité, notre seule source d'énergie indigène, exploitée désormais dans sa totalité, à moins de recourir aux centrales atomiques.

Le trafic routier a pris des proportions nettement exagérées,

favorisé par les milliards dépensés pour les autoroutes. C'est surtout le nombre des voitures dites de tourisme qui est excessif (près de 2 millions de véhicules) et leur emploi désordonné. En semaine, la plupart des autos ne sont occupées que par une seule personne, d'où un gaspillage de carburant invraisemblable.

Cette longue parenthèse pour dire que nous, citoyens helvétiques et citoyens étrangers établis à demeure chez nous, portons la responsabilité principale de l'inflation par l'usage abusif de biens de consommation provenant de l'étranger et sur les prix desquels nous ne pouvons exercer aucune influence.

Les articles conjonctuels

Puisque le citoyen ne paraît pas capable d'être sage tout seul, les autorités avaient le devoir de réagir pour lui. Le Conseil fédéral et les Chambres l'ont fait en adoptant, il y a un an, quatre arrêtés destinés à freiner l'accélération des prix et celle de la détérioration de la monnaie, partant du pouvoir d'achat du franc suisse.

Il s'agit de l'arrêté instituant une surveillance des prix, des salaires et des bénéfices : de l'arrêté tendant à la stabilisation du marché de la construction et empê-

chant notamment la destruction d'immeubles encore habitables et la construction de bâtiments de luxe qui ne profitent qu'aux nantis ; un troisième arrêté limite la possibilité de se procurer des crédits, petits ou grands (achats à tempérament) et le quatrième restreint la possibilité de faire des défalcatons de l'impôt sur le revenu au titre des investissements effectués par les entreprises.

Ces arrêtés ont déjà eu quelques résultats positifs et ont contribué à ralentir l'emballement de l'économie. Cependant, votés selon la procédure d'urgence, ils devaient être soumis au bout d'un an au verdict du peuple et des cantons. Ce fut fait le 2 décembre. Leur validité fut prolongée pour deux ans à une majorité convaincante du peuple et des cantons, puisque seuls le Valais et les Grisons le désavouèrent. Désavoués à leur tour furent le Parti Socialiste et les syndicats qui écartaient la surveillance des prix, des salaires et des bénéfiques, ainsi que l'Union suisse des Arts et Métiers qui refusait en bloc les quatre arrêtés. Il y eut donc vote de bon sens et de prudence de la part des citoyens (à deux contre un environ) et des Etats confédérés (à 23 contre 2). Ils ont reconnu que l'inflation est le plus grand des maux, et qu'il faut se plier à une discipline personnelle — fût-elle imposée par l'autorité — pour la combattre. Le résultat visé serait atteint à plus grande satisfaction encore si la discipline était volontaire. Si je me suis étendu un peu longuement sur le chapitre de l'inflation, c'est parce que je tiens le phénomène comme le plus grave de ceux qui nous ont atteints en 1973. Ses effets se feront sentir encore longtemps ; ajoutés à ceux de l'inflation importée contre laquelle nous ne pouvons rien, ils pourraient provoquer une crise fondamentale qui balayerait inexorablement quelques-uns des secteurs de notre économie et de notre société de consommation. Nous

n'allons pas au-devant de lendemains qui chantent.

Les Jésuites réhabilités

Restons sur le plan des décisions politiques essentielles dans un pays qui résout lui-même et directement ses problèmes de fond. Peuple et cantons, encore une fois, ont été appelés à se prononcer sur les articles d'exception de la Constitution fédérale, ceux qui interdisaient toute activité dans l'église et l'école à l'Ordre des Jésuites (Compagnie de Jésus) et qui rendaient impossible le rétablissement des couvents supprimés après la crise du Sonderbund ou la fondation de maisons de même ordre.

Ce fut une belle bataille, où le sentiment et la passion jouèrent un rôle bien plus considérable que la raison et l'équité. Il se mêlait à la lutte des relents du Sonderbund et des vieilles hargnes sensibles jusque dans certains milieux catholiques. De côté et d'autre, on voulait séparer souverainement l'ivraie du bon grain et l'on condamnait sans rémission ceux qui, d'une part, voulaient réhabiliter les Jésuites, ou qui, d'autre part, entendaient les maintenir dans un opprobre civique inadmissible. Finalement, la logique et l'équité ont triomphé. Les Jésuites de nationalité suisse sont redevenus des citoyens à part entière : Etats et peuple ont épuré la Constitution et supprimé ses articles d'exception par 790.779 voix contre 648.959 et par 16 1/2 Etats contre 5 1/2. Le résultat est tangent, mais suffisant. Une injustice est réparée. Il resterait à examiner pourquoi les ministres du Saint Evangile — qu'ils soient de confession réformée, catholique romaine ou catholique chrétienne, voire encore rabbins — demeurent inéligibles aux Chambres fédérales. Devrions-nous garder jusqu'à la perpétuité des siècles ces discriminations incompatibles en bonne logique et équité dans un Etat qui se veut de droit ?

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter
et à tronçonner
+ GF +

Raccords à bague
de serrage
système SERTO,
cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines
ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11^e

Tél. : 700-37-42 à 37-44

Télex : 23922 Fischer Paris

La Suisse face au monde

L'Helvétie n'est pas une tour d'ivoire et nous sommes — plus que tout autre pays — dépendants d'autrui. Nous ne pouvons donc vivre dans un splendide isolement. Quelle fut, en 1973, notre attitude face au monde ? Le conseiller fédéral Petitpierre avait forgé une maxime qui garde toute sa valeur : neutralité et solidarité. Elle inspire aujourd'hui encore la direction de notre politique extérieure. Nous ne pouvons rester indifférents, mais devons nous garder de nous mêler des querelles des grands : nous y perdriions à tout coup. Mais cette neutralité doit rester armée pour demeurer « crédible », comme on dit dans le jargon à la mode. Nous devons être capables de la défendre par nos propres armes et jusqu'au bout de nos forces. C'est ce que ne paraissent pas comprendre certains contestataires qui surgissent çà et là dans les écoles de recrues.

Neutralité oblige et impose des devoirs de solidarité. Leur accomplissement peut prendre des formes diverses. Par exemple, la coopération technique avec les pays en voie de développement. Il ne s'agit nullement d'une œuvre de charité ou d'aide en cas d'urgence et de détresse. C'est l'affaire de la Croix-Rouge, des sociétés philanthropiques, éventuellement des églises.

La politique de coopération technique n'est pas et ne doit pas être désintéressée. L'argent ou l'appui que l'on accorde ne doivent pas être gratuits, mais au contraire, et à la longue, coûter quelque chose à ceux qui les reçoivent. Les pays en voie de développement ne comprendront vraiment la valeur de l'argent qu'en la gagnant. On peut prêter des fonds à des conditions particulièrement avantageuses ; il serait faux de les donner sans contrepartie. Et puis, le Service de la coopération technique comme la Division du commerce (responsable des aides financières) ont toujours jugé qu'il valait

mieux fournir du matériel ou les services d'instructeurs et de conseillers que d'avancer de l'argent à fonds perdus.

Cette politique est-elle toujours comprise par le peuple suisse ? Il ne semble pas puisque, d'une part et dans certains milieux qui se tiennent volontiers dans les nuages, on réclame une aide accrue ; d'autre part, et dans d'autres milieux, on voudrait la suppression, ou en tout cas la diminution de cette forme d'aide. Il faudra voter.

O.N.U., C.E.E., sécurité en Europe

Des forces sont en jeu pour faire glisser la Suisse vers l'O.N.U. On a créé une commission extra-parlementaire pour étudier l'éventualité d'une adhésion de notre pays au « Machin », comme disait le général de Gaulle. A mon avis, un engagement politique de ce genre n'est pas du tout nécessaire, voire contre-indiqué. Il mettrait en cause, sans aucun doute, notre neutralité. Il nous vaudrait des responsabilités qui ne seraient pas assorties de droits, et cela aussi longtemps que les « Grands » se réservent arbitrairement un droit de veto représentant la négation même de l'égalité démocratique des pays, comme elle devrait exister pour les individus. Qu'irions-nous faire dans cette galère où notre voix, politiquement parlant, ne vaudrait exactement rien du tout ?

En revanche, nous devons être présents — et nous le sommes — dans toutes les organisations spécialisées qui dépendent de l'O.N.U. et qui accomplissent des tâches techniques dans divers domaines qui nous sont familiers. Je pense à l'aide aux réfugiés, à l'Organisation mondiale de la santé, à celle de l'agriculture et de l'alimentation, à celle des télécommunications, et j'en passe. Nous y sommes actifs, parfois dans des positions dirigeantes. Est-ce que cela n'est pas suffisant au bonheur — et aussi à l'honneur — de la petite Suisse ? Est-il nécessaire qu'un

peu de salive helvétique se mêle aux flots d'éloquence qui déferlent à Manhattan ?

La Suisse s'est engagée avec beaucoup plus de prudence en Europe à l'égard du Marché commun des Six, maintenant des Neuf. Il n'était pas question d'adhésion puisque, condamnés que nous sommes à commercer avec le monde entier, cette Europe nous est trop petite. Nous ne pouvions donc nous lier entièrement. Nous nous sommes plus simplement « associés » et avons conclu avec la C.E.E. un accord établissant une zone de libre-échange pour les produits industriels, analogue à bien des égards aux dispositions régnant au sein de l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.) dont nous sommes membres fondateurs. Etant au cœur géographique de l'Europe, nous ne pouvions nous tenir complètement à l'écart du processus d'intégration en cours, mais nous devons sauvegarder notre liberté d'action absolue vis-à-vis de pays tiers. La solution trouvée est à la fois élégante, logique et économiquement profitable à tous les partenaires.

A.V.S. et 2^e palier

L'assurance-vieillesse et survivants — comme l'assurance-invalidité qui lui est étroitement liée — a connu en 1973 un progrès considérable. Les rentes ont été fortement augmentées et atteignent en fait le minimum vital si l'on tient compte des ren-

Le Français

3, avenue de l'Opéra

Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé,
vous y dégusterez
la bonne fondue suisse
et les délicieuses croûtes
au fromage

tes complémentaires que touchent certaines catégories de personnes. Les communistes voulaient une « rente populaire » équivalent aux 60 % du dernier salaire. Patrons, ouvriers, employés, indépendants et finalement contribuables, s'y seraient ruinés. Plus sagement, l'Exécutif et les Chambres — approuvés en votation populaire par les citoyens et les cantons — ont introduit l'obligation de l'affiliation à des caisses professionnelles alimentées par employeurs et employés, contrôlées par l'Etat, qui verseront des rentes complémentaires à celles de l'A.V.S. C'est désormais obligatoire pour tout un chacun et pour toutes les entreprises, grandes et petites.

Reste le 3^e pilier, constitué par l'épargne individuelle. Il faut bien convenir que, dans la période d'inflation que nous vivons, les épargnants sont les dindons de la farce économique présente. Leur argent se déprécie inéluctablement et son pouvoir d'achat s'érode. Et nulle mesure fiscale n'est venue jusqu'ici alléger leur sort, en dépit des promesses formelles qui ont été faites. Il faudrait avoir le courage d'accumuler les dettes plutôt que d'épargner pour ses vieux jours. Ou alors se dire que les belles promesses rendent les fous joyeux...

En guise de conclusion

Il y aurait beaucoup d'autres aspects de l'évolution de la Suisse à évoquer, des plaisants et des gris, des graves et des pittoresques. Mais il faut choisir et se résigner à être obligatoirement incomplet dans une chronique qui ne saurait prendre les dimensions d'un roman-fleuve. Versons tout de même un pleur sur la disparition des dragons. Dans ce pays souvent terne, ils constituaient un élément de panache et gardaient quelque chose de fringant. De plus, ils incarnaient une forme particulièrement sympathique de ferveur civique et de devoir militaire ; ils étaient comme un symbole du

citoyen-so'ldat de l'armée de milice. Je ne saurais porter un jugement sur leur valeur proprement militaire mais ferai pourtant remarquer que leur cheval fonctionne à l'avoine, et non au mazout. Et puis, était-il psychologiquement et politiquement indiqué de ne tenir aucun compte des 400.000 citoyens et citoyennes qui ont demandé par voie de pétition le maintien de la cavalerie ? Que chacun prenne ses responsabilités.

Encore un mot sur les visages apparus dans le ciel de la Confédération : trois nouveaux conseillers fédéraux, MM. Ritschard, Hürlimann et Chevallaz, pour les citer dans l'ordre de leur brillante élection au premier tour de scrutin. Le premier d'entre eux est un authentique ouvrier et le choix paraît ici particulièrement judicieux, presque symbolique dans notre démocratie. Les deux autres sont de haute qualité personnelle et seront d'excellents magistrats, quoi qu'en aient pensé les augures des comités des partis qui voulaient les tenir à l'écart du pouvoir. L'Assemblée fédérale en a jugé autrement. Elle a eu pleinement raison.

Notons enfin une nomination qui a eu un écho très favorable en Suisse romande : celle de M. Roger Desponds à la présidence de la Direction générale des C.F.F., premier Romand à accéder à cette charge.

Bref, n'était le spectre de l'inflation, 1973 a offert quand même bien des occasions de contentement. Il reste à souhaiter une bonne et même meilleure année 1974 au lecteur.

René BOVEY.

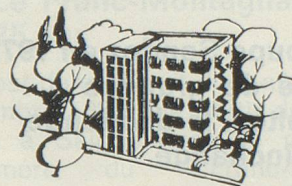
GRAPHOLOGUE dipl. de la Sté de Graphologie et du Gr. des Graphologues-Conseils de France, donne leçons partic. et par groupes. Préparation aux diplômes.

Ecrire à Mme MARTENS, 14, rue Quatrefages, 75005 Paris.

hôpital suisse de paris



TÉLÉPHONE 644 40-00



au service de notre colonie

MÉDECINE GÉNÉRALE
(admission dès l'âge de 15 ans) et
GÉRIATRIE

CONSULTATIONS
(tous les jours sur rendez-vous)

DISPENSARE
(lundi, jeudi après-midi
sur rendez-vous)

A votre disposition également :

**RADIOLOGIE,
LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES,
KINÉSITHÉRAPIE**
(tous les jours sur rendez-vous)

**CONVENTIONNÉ
AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE
ET AGRÉÉ PAR LES MUTUELLES**
(prise en charge directe par ces
organismes au maximum autorisé).

**CONVENTIONNÉ ÉGALEMENT
AVEC L'HOSPITALISATION
A DOMICILE**

Pour de plus amples renseignements
prière de s'adresser
au secrétariat médical de l'Hôpital,
10, rue Minard C.C.P. Paris 6517-62
92 - ISSY-LES-MOULINEAUX